

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2023**

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 1<sup>er</sup> juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 26 mai s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

01 juin 2023					CONVENTION DE MANDAT REALISATION LOTISSEMENT DES ROCHETTES - AVENANT N°2
an	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	06	13	00	00	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	3
ABSENTS	3
APTES A VOTER	23



CONVOCAION	26-05-2023
RÉUNION	01-06-2023
AFFICHAGE	07-06-2023
TRANSMISSION	07-06-2023
<b>Contrôle de Légalité : DCLE/2</b>	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
<b>MAJORITÉ MUNICIPALE</b>	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint		X	MONNIER Philippe
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X		
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère		X	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2	X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	CMD4	X		
	MANIS Cécile	Conseillère		X	HERNOT Bruno
ROUXEL Benoît	CMD5	X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller		X	LESNARD Pierre	
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller		X		
<b>MINORITÉ</b>	MORIN Yannick	Conseiller	X		
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>		<b>20</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### **13 – CONVENTION DE MANDAT REALISATION LOTISSEMENT DES ROCHETTES – AVENANT N°2**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 juillet 2019, la Commune d'Erquy a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation du lotissement communal nommé « Les Rochettes ».

#### **VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;  
Vu la délibération du 8 juillet 2019 ;  
Vu la délibération du 19 mai 2022 concernant l'avenant n°1 ;

**Considérant** la proposition d'avenant n°2 et les propositions d'ajustement ci-joint annexées (Annexe 1),

#### **Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** La modification de la Convention de Mandat au profit de la Société Publique Locale « B2A » Baie d'Armor Aménagement, dans les conditions ci-après annexées,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- |                    |    |
|--------------------|----|
| - Votes favorables | 23 |
| - Vote défavorable | 0  |
| - Abstention       | 0  |

Erquy, le 1<sup>er</sup> juin 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE



# AVENANT N°2

\*\*\*

## CONVENTION DE MANDAT POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROCHETTES »

\*\*\*

### Entre les soussignés :

Entre les soussignés

- Commune de ERQUY, Maître de l'ouvrage représenté par M. LABBE, son Maire agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du \_\_\_\_\_ ,

D'une part,

- Baie d'Armor Aménagement, Mandataire, représenté par M. GUIHARD, son Président Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par décision du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2022,

D'autre part.

### Ci-après désignées **LES PARTIES**

Il a été signé entre LES PARTIES une convention de mandat en date du 16 juillet 2019, concernant la réalisation du lotissement communal nommé « Les Rochettes ».

Le budget du mandat étant fixé à 182 727 € HT dans la convention initiale.

Compte tenu des derniers ajustements de projet et de la conjoncture, il est nécessaire d'augmenter le budget travaux afin, notamment, de conserver suffisamment d'imprévus pour clôturer le projet. En conséquence, les annexes 2 et 3 sont modifiées comme annexés, portant le montant du mandat à 227 760 € HT.

Le surplus des conditions reste inchangé

Fait à ERQUY, le .....

En 2 exemplaires originaux,

*POUR LA VILLE DE ERQUY*

*POUR BAIE D'ARMOR AMÉNAGEMENT*

*LE MAIRE*

*LE REPRESENTANT*

Nom du projet Les Rochettes  
Commune Commune de Erquy

### AVENANT n°2 - Annexe 2 avant modification

N° Note de conjoncture 14  
ANNEXE 2 - Enveloppe financière prévisionnelle  
Opération n° 88  
N° Client 46753  
édité le : 23/1/2023

	HT	TTC	TVA
Maîtrise d'œuvre	14,300 €	17,160 €	2,860 €
Imprévus	3,000 €	3,600 €	600 €
Frais annexes	1,000 €	1,200 €	200 €
<i>Total n°1</i>	18,300 €	21,960 €	3,660 €

B2A	12,053 €	14,464 €	2,411 €
<i>Total n°2</i>	12,053 €	14,464 €	2,411 €

Travaux	144,607 €	173,528 €	28,921 €
Imprévus	7,767 €	9,321 €	1,553 €
<i>Total n°3</i>	152,374 €	182,849 €	30,475 €

<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>182,727 €</b>	<b>219,272 €</b>	<b>36,545 €</b>
----------------------	------------------	------------------	-----------------





Nom du projet Les Rochettes

Commune Commune de Erquy  
N° Note de conjoncture 14  
ANNEXE 2 - Enveloppe financière prévisionnelle  
Opération n° 88  
N° Client 46753  
édité le : 23/1/2023

## AVENANT n°2 - Annexe 2 après modification

	HT	TTC	TVA
Maîtrise d'œuvre	14,300 €	17,160 €	2,860 €
Etude d'infiltration	3,000 €	3,600 €	600 €
Frais annexes	1,000 €	1,200 €	200 €
<i>Total n°1</i>	18,300 €	21,960 €	3,660 €
B2A	12,053 €	14,464 €	2,411 €
<i>Total n°2</i>	12,053 €	14,464 €	2,411 €
Travaux	144,607 €	173,528 €	28,921 €
Télécom (pré-fibrage)	7,800 €	9,360 €	1,560 €
Imprévus	45,000 €	54,000 €	9,000 €
<i>Total n°3</i>	197,407 €	236,888 €	39,481 €
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>227,760 €</b>	<b>273,312 €</b>	<b>45,552 €</b>